

# Les écoles de service public veulent renforcer l'attractivité de la fonction publique

Bastien Scordia

Voilà une contribution de plus à la nouvelle réforme de la fonction publique, que le gouvernement souhaite rendre *“plus attractive et plus moderne”*. Le Réseau des écoles de service public (Resp) vient en effet de transmettre au ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, une série de propositions *“pour une meilleure attractivité des missions et métiers du service public”*. Des propositions issues d'un groupe de travail interne à l'association, piloté par la directrice de l'institut régional d'administration (IRA) de Lille, Cécile Parent-Nutte, et l'ex-directeur général de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), Frédéric Phaure, qui vient d'être nommé directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du “Grand Nord”.

Le constat dressé par le Resp est le même que celui-ci affiché de longue date par d'autres acteurs publics. Ces écoles se disent en effet confrontées, depuis plusieurs années, *“à un problème sérieux voire très préoccupant d'attractivité qui trouve des prolongements dans le problème non moins important de fidélisation que doivent traiter ensuite les administrations employeuses”*.

## **“Détechnocratisation” des fiches de poste, influenceurs...**

Aujourd'hui composé d'une trentaine d'écoles – dont les 5 IRA, l'INSP, l'Inet, l'EHESP, l'ENM ou l'EN3S\* –, le réseau fait notamment état d'une *“méconnaissance des concours et des dispositifs de préparation”* ou encore une *“complexité des concours liée au nombre d'épreuves, à la durée du processus de recrutement et à l'absence d'informations sur les attendus des épreuves”*.

Pour améliorer l'attractivité de la fonction publique, le Resp avance donc une vingtaine de propositions. Celles-ci sont articulées autour de 5 axes, à commencer par *“une meilleure promotion des valeurs du service public”* et *“une meilleure communication autour des concours et métiers”*. L'association propose notamment de renforcer la communication autour de la plate-forme “Choisir le service public”, de réviser les fiches de poste *“en les détechnocratisant”* et en les rendant immédiatement accessibles pour les candidats à des emplois publics.

Dans cette logique de communication, le réseau appelle aussi à constituer partout des réseaux d'ambassadeurs ou encore à mobiliser des influenceurs, qui feraient la promotion des métiers du service public.

## **Recrutements nationaux à affectation locale**

Un autre axe important des propositions du Resp porte sur *“l'organisation simplifiée des recrutements”*. Les

concours *“sont perçus comme lourds, longs et parfois difficiles”*, explique l'association, en pointant également le principe de mobilité géographique à l'échelle nationale en raison du caractère national du recrutement. Cela, explique-t-elle, *“constitue un frein de plus en plus important pour une population jeune qui apparaît de plus en plus sédentaire”*.

Pour y remédier, le Resp recommande notamment de *“condenser”* les calendriers des concours pour que la durée entre l'inscription des candidats et leur entrée en école n'excède pas six à neuf mois. Il pousse aussi au développement des recrutements nationaux à affectation locale ou encore à la diversification des modalités de recrutement *“hors concours classiques”* pour *“faciliter l'accès de talents que les concours rebutent”* et *“élargir le panel des compétences”*. Une allusion aux concours sur titres.

Les deux derniers axes de propositions du Resp portent respectivement sur *“une plus grande valorisation des écoles du service public et des opportunités qu'elles offrent”* et sur *“une plus grande ouverture aux partenaires fournisseurs de viviers potentiels et un développement des initiatives en faveur de l'égalité des chances”*. Le Resp propose en ce sens d'organiser une *“semaine nationale du service public”* dans les collèges et lycées, de nouer un partenariat avec l'Onisep, mais aussi de développer les possibilités d'une *“diplomation”* ou d'une *“certification”* par les écoles de service public.

### **La rémunération, *“parfois frein réel au recrutement”***

Malgré des partenariats avec des universités permettant une diplomation des cursus, la plupart des écoles de service public ne sont en effet pas autorisées aujourd'hui à délivrer des diplômes, contrairement à leurs homologues européennes. Ce qui, selon le Resp, *“peut être un frein à leur attractivité”*.

Dans sa contribution adressée à Stanislas Guerini, le réseau ne s'attarde pas sur un important volet des débats sur l'attractivité de la fonction publique : celui du statut et des rémunérations. *“Si ces thématiques sont par nature déterminantes dans l'attractivité d'un métier, elles ne sont pas à la main des écoles”*, se justifie l'association.

Le Resp appelle néanmoins à prendre pleinement en considération ces sujets du statut et des rémunérations *“au regard des leviers qu'ils constituent”* pour l'attractivité de la fonction publique : *“des rémunérations parfois modestes en entrée de formation constituent parfois des freins réels au recrutement, surtout par comparaison avec ce qu'offre concurrentiellement le secteur privé”*. Le Resp n'entend pas pour autant défendre un *“quelconque alignement des rémunérations du public sur le privé”*. Mais, insiste-t-il, *“les générations entrantes sur le marché du travail affichent des attentes qui ne peuvent être méconsidérées, a fortiori dans un contexte de forte inflation”*.

**\* Les écoles qui composent le Resp :** les 5 instituts régionaux d'administration (Nantes, Lille, Lyon, Bastia, Metz), l'Institut national du service public (INSP), l'Institut national des études territoriales (Inet), l'École des hautes études en santé publique (EHESP), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Crepes), l'École des commissaires des armées (ECA), l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S), l'École nationale d'administration pénitentiaire (Enap), l'École nationale de la concurrence, de la consommation et de la

*répression des fraudes (ENCCRF), l'École nationale des douanes (END), l'École nationale des finances publiques (Enfip), l'École nationale des greffes (ENG), l'École nationale du génie, de l'eau et de l'environnement (ENGEES), l'École nationale de la magistrature (ENM), l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), l'École nationale des officiers de sapeurs-pompiers (Ensosp), l'École nationale supérieure de la police (ENSP), l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), l'École nationale des services vétérinaires (ENSV), l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), l'École de service public de la mer (Espmer), l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (Infoma), l'Institut national du patrimoine (INP), l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Intefp), la sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'Intérieur (SDRF).*